



Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2018 à 20h30
Maison des services – 6, rue Buissonnière à Gosné.

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à assister à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 juin 2018 à 20h30 à la Maison des services, 6 rue Buissonnière à Gosné.

Lors de cette assemblée générale vous aurez à vous prononcer sur plusieurs points. Je vous propose donc l'ordre du jour suivants :

1. Rapport d'activité de notre association
 - Rapport du président
 - Rapport des éducateurs sportifs :
 - Jean-Philippe Binois
 - Damien Carret
 - Aurélien Lebeurier
 - Projets 2018 - 2019
2. Rapport financier
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Compte de résultat 2017
 - ALSH
3. Tarifs des prestations
4. Budget prévisionnel 2018
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
 - 4 membres quittent le CA – règle du renouvellement par 1/3 (art 14.1 statuts 26/04/17)
 - Il y a 5 sièges à pourvoir pour le collège des membres actifs (art 8.1 statuts 26/04/17)
 - Merci d'envoyer vos candidatures à president@ospac.fr avant le 15/06/18 - 18h.

Je tiens à vous rappeler les règles concernant le quorum et les votes de cette Assemblée Générale Ordinaire :

- **le quorum** pour que l'Assemblée Générale Ordinaire puisse se tenir **est de un quart au moins** (25% +1) **de ses membres** (actifs et de droit article 12.6 statuts 26/04/17) présent-es ou représenté-es. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire devra être convoquée dans un délai de 15 jours francs maximum. Dans ce cas il n'y a plus de quorum. (article 12.5 statuts 26/04/17)

- **les décisions sont prises à la majorité (50%) des voix des personnes présentes ou représentées.** (article 12.9.6 statuts 26/04/17)

- vous ne pouvez représenter qu'une seule personne. (article 12.7 statuts 26/04/17)

- chaque membre actif (association sportive) dispose de 3 délégués (vote). Si le membre actif est bénéficiaire de l'intervention d'un éducateur sportif de l'OSPAC, il bénéficie de 2 délégués supplémentaires. (article 12.6 statuts 26/04/17)

Ce courrier vaut convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 15 juin 2018 à 20h – Maison des services – 6, rue Buissonnière - Gosné. Merci d'être à l'heure pour permettre l'enregistrement des présent-es et représenté-es, et la comptabilité des mandats. Début des délibérations à 20h30.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Cordialement.

le 1 juin 2018

Frédéric Boumier – président